



Conseil d'administration du 7 février 2019

Maison de la vie associative – Paris 12ème

Présents :

Gérard (G)

Gérard (M)

Gérard (L)

Lys

Michel

Sylviane

Thérèse

Excusés :

Brigitte

Christine

Marie-Christine

La séance débute à 18h15

1/ Point sur l'activité, les adhésions, les finances

1-1 Activité :

Adhésions : 116 (NB : 112 l'an dernier). On constate toutefois, comme les années précédentes, une rotation importante portant sur environ 20% des adhérents.

Sur les 116 adhérents, on note 87 ré-adhésions, et 29 nouvelles adhésions.

Par rapport à l'an dernier, 22 n'ont pas ré-adhéré (9 de façon explicite, 13 par défaut de renouvellement).

Randonnées

Depuis le 1er septembre :

65 randonnées programmées.

7 annulées (dont 2 soutenues) en raison du départ plus rapide que prévu de Brigitte de la région parisienne.

6 balades urbaines.

28 moyennes.
15 soutenues.
3 tranquilles.
6 marches nordiques.

1-2 Finances

Pour un suivi budgétaire précis, il est utile de séparer l'équilibre charges/produits par catégorie d'activité.

A partir des données comptables tenues par Sylviane, la situation est la suivante :

	Courant	Spectacles	Séjours	Total
Dépenses	4 552,36	584,00	10 583,14	15 719,50
Recettes	4 936,00	584,00	9 440,00	14 960,00
Ecart	383,64	0,00	-1 143,14	-759,50

Par définition la partie spectacle et la partie séjours sont équilibrées (ou proches de l'équilibre). La partie séjours est provisoirement en déficit compte tenu du décalage entre le moment de l'encaissement et le moment du décaissement (c'est le cas pour le séjour Vézelay et le séjour Arcachon).

Les principaux postes de dépenses sont :

- . le reversement à la FFRP : 3 108 €
- . les transports : 486 €
- . le repas des animateurs : 480 €

Les autres dépenses (fournitures, timbres, frais de banque, internet, location de salle et frais d'AG) représentent un peu moins de 500 €.

Le solde pour la partie courante est, pour l'instant de + 383,64 € (A). Quelle sera l'évolution tendancielle de ce solde sur les 6 mois à venir ?

Hypothèses de recettes supplémentaires :

- . Recettes à la journée (6€) : + 700 € (B)

Hypothèses de dépenses supplémentaires :

- . Déficit soirée adhérents : - 200 €
- . Formation : - 120 €
- . Transports : - 1 000 €
- . Divers : - 300 €

Soit un total de dépenses probables à venir de - 1 620 € (C)

➡ Estimation en fin d'exercice : $A + B + C = - 536,36$ €, arrondi à - 500 € (déficit). Si la mairie accorde une subvention de même niveau que l'an dernier (+ 1 500 €), l'exercice pourrait alors être excédentaire, de l'ordre de 1 000 € (mais dans l'immédiat, aucune information n'est donnée sur l'éventuel versement d'une subvention)

2/Frais de transport des guides.

2-1 Remboursement des frais (repérage et randos)

Il apparaît utile de bien formaliser et simplifier les règles de remboursement, sachant que les situations peuvent être diverses (un guide pour la rando dominicale, mais parfois deux guides pour certaines randos telles que les convergentes, présence ou non d'un « apprenti » guide, remboursement ou non selon que l'animateur dispose d'un pass navigo, etc.)

Au cours du débat, les avis suivants sont émis :

- . Lys estime qu'il faut maintenir la tradition, et procéder aux remboursements de deux animateurs lorsqu'il y a, sur la programmation, deux guides prévus.
- . Gérard (M) pense qu'il faut prioritairement favoriser l'émergence de nouveaux guides, et propose, à titre de soutien, le remboursement des transports des apprentis guides inscrits à une formation.
- . Sylviane milite pour un système simple et qui n'amène pas à chaque fois de se poser la question de ce qui est remboursable ou non.
- . Thérèse indique qu'en cas de présence de deux guides (un « senior » + un apprenti), un seul remboursement est justifié. Si c'est le guide en formation qui assure réellement la conduite de la rando, même sous la surveillance du guide senior, c'est l'animateur en formation qui bénéficiera du remboursement. Elle conclut qu'il ne faut pas oublier que les activités au profit du club sont placées sous le signe du bénévolat.
- . Michel ne voit pas d'objection à la mise en place d'un système simple : pour toute rando, sont remboursables pour un seul animateur, les frais de transport du repérage et de la rando elle-même.

Après ce large débat, cette proposition, résumée par Michel, est adoptée (à la majorité).

2-3 Déduction fiscale.

Gérard (G) indique que les frais de déplacement de certains guides entre leur domicile et Paris ne sont pas remboursés par l'association, alors même qu'il s'agit d'une charge non négligeable pour les intéressés (en l'occurrence, seuls Gérard (L), Danielle, et Brigitte sont concernés). Après analyse des textes, et confirmation de l'Administration fiscale suite à une question expressément posée, il s'avère que ces frais non remboursés sont bien assimilables à un don au profit d'une association, et donc ouvrent droit à une déduction fiscale de 66% des montants engagés.

A priori, seul Gérard (L) souhaitera bénéficier du processus. Il transmettra au président ses états de frais justifiés, pour que celui-ci établisse l'attestation fiscale qui lui permettra de minorer son imposition.

3/Randonnées itinérantes :

3-1 Fréquence

Gérard (G) se félicite du foisonnement du nombre de randos itinérantes inscrites au programme, mais ne cache pas sa préoccupation quant à la possibilité de pouvoir, malgré cette densité d'activités extérieures, d'assurer

les sorties dominicales. Les animateurs présents au cours de la dernière réunion de programmation ont toutefois assuré qu'il n'y aura pas d'incidence sur les activités hebdomadaires.

3-2 Modalités comptables des séjours.

Actuellement les recettes et les dépenses sont intégralement tracées dans la comptabilité de Randif. Cette situation est la plus conforme aux standards comptables. Elle est claire quant à l'identification de la structure qui organise, notamment sur le plan de la responsabilité. Toutefois, elle a pour inconvénient de surcharger le nombre d'opérations de saisie, et de vérification comptables au niveau de la trésorière, et contribue également à allonger les délais du fait des liaisons entre les participants, l'animateur, la trésorière (dans la mesure où le courrier transite par la BAL de Randif relevée une fois par semaine).

Une mesure de simplification consiste à déporter le travail de gestion comptable sur le guide organisateur d'un séjour, d'autant qu'il est le mieux placé pour connaître et maîtriser les encaissements et décaissements. Un essai préfigurateur est mis en place avec les derniers séjours de Michel, Christine et Thérèse. Dans cette hypothèse, il appartiendra au guide, après achèvement de la rando itinérante, de dresser un compte de résultat faisant apparaître les charges et les produits clairement identifiés et justifiés. Seul le solde entrera dans la comptabilité de Randif. En cas d'excédent, la recette de ce solde bénéficiera à Randif. En cas de déficit, Randif remboursera au guide organisateur l'écart observé.

Pour les séjours classés en procédure tourisme, la règle actuelle sera nécessairement maintenue (maintien total dans la comptabilité de Randif).

3-3 Délai d'inscription

Gérard indique qu'il a été saisi d'une remarque portée par Marie-Christine sur ce point. En effet, cette dernière se fait l'écho des adhérents qui sont encore en activité, et qui ne disposent pas de la même souplesse dans l'organisation personnelle pour s'engager dans la réservation d'un séjour. Elle suggère qu'il y ait un temps intermédiaire entre le jour de la diffusion d'un séjour et la date d'envoi des chèques de réservation. Cette période intermédiaire permettra alors à l'adhérent intéressé de savoir s'il peut s'organiser avec ses collègues pour son remplacement, d'obtenir l'accord de sa hiérarchie pour fixer les dates de congés, etc.

Les guides présents estiment que cette requête est tout à fait recevable ; mais parallèlement, ils rappellent que pour monter un séjour, il faut connaître très rapidement le nombre de participants ; dans beaucoup de cas récents, on a vu qu'il y avait une pression hôtelière très forte pour fixer très rapidement les réservations. Et cette gestion est d'autant plus compliquée qu'il peut y avoir, compte tenu de l'itinérance, 6 ou 7 structures hôtelières concernées. Il suffit de l'exigence d'une seule pour rigidifier à l'extrême la procédure de réservation.

Thérèse pense qu'on peut néanmoins trouver un moyen terme qui permette de tenir compte à la fois des contraintes des uns et des autres. La solution passe par une procédure en deux temps :

. Une phase de préinscription : elle est ouverte dès la diffusion du séjour. La procédure, à ce niveau doit être très simple ; il s'agit, pour toute personne

intéressée, de signaler par mail ou téléphone, directement au guide, sa demande de préinscription. A ce stade, il n'y a pas nécessairement versement de l'acompte. Cette phase dure entre 2 et quatre semaines. Au cours de cette phase, celui ou celle qui souhaite s'inscrire organise son absence professionnelle avec ses collègues et sa hiérarchie.

Cette phase devrait être de nature à permettre au guide d'évaluer rapidement le nombre de participants et de procéder sans tarder aux réservations hôtelières.

. A l'issue de la phase de préinscription, le participant confirme son engagement et remet le chèque d'acompte au plus tard à la date limite. Le risque de ce procédé est d'avoir un afflux de demandes « pour voir » et sans confirmation. C'est un risque à prendre. Il conviendra également de pouvoir compter sur l'engagement du participant, afin que la non-confirmation éventuelle repose bien sur une contrainte qu'il ne maîtrise pas (exemple : refus de congés)

3-4 Connaissance des participants aux séjours.

Afin de faciliter l'information sur les participants aux randos itinérantes, les guides seront invités à s'échanger entre eux la liste des participants.

3-5 Participants handicapés

Lys indique que la règle qui avait été établie n'est pas totalement opérationnelle. En effet, il avait été décidé qu'en cas de participation de personnes handicapées, le guide pourrait demander à ces dernières qui pourrait les accompagner et les soutenir pendant le séjour, et qu'en cas d'absence d'indication, le groupe serait sollicité pour savoir qui pourrait prendre le relai. Or, à ce stade, interroger le groupe peut conduire à un effet déstabilisateur et entraîner une défection de participations.

4/ Formation

Gérard signale que le site de la FFRP prévoit à nouveau des formations. Le SA1 est remplacé par le certificat d'animateur de proximité. Il est possible de s'inscrire sans passer par le module préparatoire dès lors que le candidat évalue ses propres connaissances grâce à un auto-questionnaire disponible sur le site de la FFRP. A cet égard, les séances d'initiation à la lecture de cartes organisées par Michel présentent un intérêt renforcé.

Le coût des formations a été revu à la hausse. Dans l'immédiat, seuls deux cycles ont été organisés. Celui de mai est déjà complet. Le prochain sera en septembre.

5/ Randif d'or

Gérard (G) a retransmis aux administrateurs le courrier de Fabienne, qui demande l'abrogation de la récompense financière accordée au Randif d'or, c'est à dire à l'adhérent(e) qui a comptabilisé le plus grand nombre de participations aux randonnées au cours de l'année écoulée (carte cadeau d'une valeur de 50 €).

Parmi les arguments échangés au cours du débat, les réflexions suivantes ont été émises :

en faveur du maintien

- . c'est une tradition aussi ancienne que l'existence de Randif
- . elle participe au « folklore » de l'association
- . elle ne porte que sur une somme de 50 € (même si exceptionnellement, l'an dernier, il y a eu trois ex-aequo), ce qui n'a rien de somptuaire.
- . l'encouragement des participants ne doit pas être négligé, les animateurs eux-mêmes étant satisfaits lorsqu'ils constatent un nombre significatif de participants à leurs randonnées.

en faveur de la suppression :

- . l'adhérent bénéficie déjà du travail des autres ; une récompense supplémentaire ne s'impose pas (argument de Fabienne)
- . l'introduction d'un élément monétaire tronque l'esprit du bénévolat au sein de l'association.

Devant ce partage de points de vue, Gérard (M) propose une solution de synthèse, qui s'inscrit dans la proposition de Fabienne (évolution vers une gratification éventuelle de nature plus symbolique et conforme à l'esprit du club) à savoir le remplacement de la carte cadeau par le bénéfice de la gratuité d'inscription pour l'année suivante.

Par ailleurs, l'idée d'une limite d'attribution de cette récompense est évoquée, afin qu'une même personne n'en bénéficie pas plusieurs fois.

Cette mesure sera présentée pour validation à la prochaine AG et mise en œuvre immédiatement.

(NB, remarque postérieure à la réunion : il conviendra de compléter cette mesure modificative par une autre. Pour éviter le renouvellement de la situation précédente, prévoir également qu'en cas d'ex-aequo, le nombre de km parcourus départagera les lauréats)

6/ Questions diverses :

. Organisation de la fête de Randif :

L'idée d'agrémenter la fête de Randif par un jeu photo (reconnaître les participants à partir de photos prises au moment de l'enfance ou de l'adolescence) est validée.

. Remplacement trésorière : Sylviane évoque l'information de Michel sur la possible candidature de Sylviane Vallet. Toutefois celle-ci ne souhaiterait pas s'engager tant qu'elle est encore en activité. A suivre